



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

8951^e séance

Jeudi 20 janvier 2022, à 10 heures

New York

Présidente : M^{me} Juul. (Norvège)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/1090)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/1090)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et M^{me} Luz Marina Giraldo, ex-combattante des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, signataire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et cheffe de file en matière d'initiatives de réintégration.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/1090, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je rappelle la dernière note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507) sur les méthodes de travail du Conseil et encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les personnalités appelées à présenter un exposé à être brèves et à se concentrer sur l'essentiel. Dans cet esprit, les personnes présentant un exposé sont pour leur part encouragées à limiter leurs observations initiales à sept ou 10 minutes. Tous les participants sont par ailleurs invités à porter leur masque en permanence, y compris lorsqu'ils prennent la parole.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'offrir la possibilité de présenter au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/1090) et de l'informer des récents événements survenus.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je suis honoré de me trouver une fois de plus aux côtés du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie, M. Emilio José Archila, que je remercie de son soutien continu à l'action de la Mission des Nations Unies. Je me félicite en outre de la participation de M^{me} Luz Marina Giraldo, remarquable cheffe de file du processus de réintégration, qui a malheureusement perdu son mari, également ex-combattant, victime de la violence en 2019. Elle est un bel exemple de réintégration économique, sociale et politique, et sa présence au Conseil aujourd'hui est cruciale.

(l'orateur reprend en anglais)

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2021/1090), le cinquième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a été l'occasion de saluer les résultats obtenus, de reconnaître les défis persistants et de renouveler l'attachement à sa mise en œuvre intégrale. La visite du Secrétaire général a réaffirmé la détermination de l'ONU à garantir la réussite du processus de paix, pour lequel l'appui du Conseil a été clairement déterminant.

Il est important de poursuivre sur cette lancée au cours de cette année clef qui offre de nouvelles possibilités de consolider la paix. En mars, les Colombiens éliront les membres du Congrès qui, pour la première fois, comprendra des représentants des 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Plus de 400 candidats se sont présentés pour faire entendre la voix des habitants des régions historiquement touchées par la pauvreté et les conflits. Tous sont reconnus comme des victimes du conflit, la moitié sont des femmes, et beaucoup d'entre eux sont des autochtones et des Afro-Colombiens. Il s'agit d'une occasion historique, envisagée dans l'Accord, qui doit être préservée afin d'étendre la démocratie en Colombie.

Alors que les partis et les organisations politiques poursuivent leur campagne, les autorités prennent des mesures pour garantir des élections pacifiques, avec

un fort taux de participation. Fin décembre 2021, le Gouvernement a fait part de ses stratégies pour assurer la sécurité des plus de 2 800 candidats qui se présentent à ces élections, ainsi que des conditions générales applicables aux Colombiens souhaitant participer à l'élection. Une mise en œuvre renforcée des dispositions de l'accord relatives aux garanties de sécurité est essentielle dans le cadre de ces élections, en particulier dans les régions prioritaires qui continuent malheureusement d'être touchées par la violence. Ainsi, le Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique doit être mis en œuvre afin de protéger les partis et les mouvements de tous bords. Il est essentiel d'assurer la sécurité et la protection de tous les candidats, en particulier de ceux qui se présentent dans les circonscriptions électorales spéciales que j'ai mentionnées précédemment. Nous sommes convaincus que tous les acteurs politiques mèneront leur campagne dans un climat de respect. Je saisis cette occasion pour les inviter une fois de plus à lancer des initiatives pour promouvoir la non-violence et la non-stigmatisation au cours du processus électoral.

Il me plaît d'annoncer que le Conseil national pour la paix, la réconciliation et la coexistence, composé d'institutions gouvernementales et étatiques, ainsi que de représentants de la société civile, a récemment lancé la politique tant attendue relative à la réconciliation, la coexistence et la non-stigmatisation, prévue par l'Accord. J'espère que cette politique, qui peut contribuer à la non-répétition et à la reconstruction du tissu social, sera adoptée et mise en œuvre rapidement.

La réintégration politique est au cœur du processus de paix. Les hommes et les femmes qui ont déposé les armes participent aujourd'hui activement à la démocratie colombienne en tant qu'électeurs, membres de partis, fonctionnaires locaux ou membres du Congrès. Les élections législatives à venir constituent une occasion de plus. J'appelle les autorités à garantir leurs droits politiques et leur protection, notamment au vu de l'insécurité et de la stigmatisation persistantes.

Au cours des cinq dernières années, la réintégration socioéconomique de plus de 13 000 ex-combattants certifiés a également progressé grâce à une myriade d'initiatives. Avec l'appui du secteur privé et de la communauté internationale, les entités gouvernementales ont joué un rôle majeur en fournissant une assistance financière et technique aux projets productifs. Pour les ex-combattants installés dans les secteurs de réintégration, anciens et nouveaux, l'accès à la terre et au logement doit être accéléré afin que leurs

efforts puissent porter leurs fruits, y compris le travail entrepris conjointement avec les communautés d'accueil qui est si important pour la réconciliation à long terme.

Nous devons rester vigilants et nous concentrer sur les menaces qui pèsent encore sur les ex-combattants. Je sais que le nombre de meurtres a diminué par rapport à l'année précédente, chaque décès est un coup porté à la paix et tous les efforts doivent être consentis pour protéger chaque ex-combattant. Il faut pour cela renforcer leur sécurité individuelle et sécuriser, dans un sens plus large, les zones touchées par le conflit où les acteurs armés illégaux continuent de profiter de la présence limitée de l'État dans certaines parties du pays. Le récent transfert de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de La Macarena, suite aux actions déplorables d'acteurs armés illégaux, illustre ce point. Les initiatives entreprises par les ex-combattants et les communautés d'accueil sont prises pour cible par les acteurs armés illégaux, qui considèrent que la mise en œuvre de l'accord menace leurs intérêts illicites.

L'objectif doit être d'éviter que quiconque doive être réinstallé en raison de la violence. Cela dit, les efforts déployés conjointement par le Gouvernement, les ex-combattants, les collectivités locales, les entités étatiques et la communauté internationale ont permis aux ex-combattants de La Macarena d'être réinstallés sans graves conséquences. Ces efforts resteront indispensables pour garantir qu'ils puissent poursuivre dans la dignité leur réintégration dans la nouvelle zone. Je suis convaincu que cette collaboration permettra également des avancées dans la réinstallation d'autres secteurs de réintégration confrontés à des risques similaires, et que les autorités garantiront la sécurité des communautés laissées sur place.

Je demande également un appui accru aux familles des centaines d'ex-combattants tués. Lors de sa visite en Colombie, le Secrétaire général a exprimé ses condoléances à Luz Marina Giraldo, qui, par le biais de sa fondation Sin Olvido, œuvre en faveur des droits des conjoints et des enfants des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) qui ont été tués au cours de leur processus de réintégration.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Les conséquences des actions des groupes armés illégaux et des organisations criminelles continuent de se faire sentir dans diverses régions, en particulier dans celles qui sont prioritaires pour la mise en œuvre de l'accord de

paix. Récemment, les actions de l'Armée de libération nationale et des groupes dissidents des FARC-EP ont entraîné une nette détérioration des conditions de sécurité dans le département d'Arauca, affectant les communautés locales et les ex-combattants résidant dans la région. Comme dans le cas de La Macarena, cette situation illustre elle aussi l'urgence de renforcer la présence globale de l'État. Là aussi, l'approbation et la mise en œuvre de la politique tant attendue de démantèlement des groupes illégaux sont essentielles. Entre hier et aujourd'hui, deux nouveaux actes de violence ont été signalés : une voiture piégée à Arauca et une attaque contre une patrouille militaire à Antioquia.

Je condamne à nouveau les actions des acteurs armés illégaux contre les communautés, les institutions civiles et les forces de sécurité et je leur demande une nouvelle fois de respecter les principes humanitaires. Des actes comme le meurtre récent de Breiner Cucuñame, un mineur autochtone qui était un défenseur de l'environnement et un membre de la garde autochtone de Cauca, doivent inciter à une action collective pour mettre fin à cette violence insensée. Cet appel est particulièrement pertinent en cette année où le pays doit relever le défi d'organiser des élections pacifiques auxquelles tout le monde participe. Il faut dire très clairement que l'esprit de l'Accord final est précisément que rien ne peut justifier la violence dans la Colombie d'aujourd'hui, et qu'il n'y a pas d'autre solution que le dialogue pour régler les conflits.

(l'orateur reprend en anglais)

En effet, 2022 sera également une année charnière pour le système de justice transitionnelle créé par l'accord de paix. L'Unité de recherche des personnes portées disparues poursuit la tâche gigantesque de retrouver les milliers de personnes disparues pendant le conflit, grâce notamment aux informations fournies par ceux qui y ont pris part. La Commission Vérité s'apprête à rendre son rapport final, que la société colombienne pourra utiliser pour mener une réflexion collective sur son passé et épargner la violence aux générations futures.

De son côté, le travail de la Juridiction spéciale pour la paix progresse, en vue de garantir le respect des droits des victimes grâce aux contributions de ceux qui ont pris part au conflit. La Juridiction spéciale pour la paix doit prononcer ses premières peines dans le courant de l'année. À ce titre, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue de se préparer à la vérification des peines restauratives, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Je remercie la Juridiction spéciale pour la paix et le Gouvernement

de leur coopération constructive dans la préparation de la mise en œuvre de cette partie essentielle du processus. L'appui du Conseil de sécurité au système de justice transitionnelle reste plus important que jamais.

Comme l'a rappelé le Secrétaire général lors de sa visite, cinq ans après sa mise en œuvre, l'accord de paix s'enracine de plus en plus profondément. La période à venir sera cruciale, car les parties et la société colombienne doivent redoubler d'efforts et continuer de suivre cette feuille de route afin de guérir les blessures causées par le conflit et en surmonter les causes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Giraldo.

M^{me} Giraldo (*parle en espagnol*) : J'adresse mes salutations aux membres du Conseil de sécurité, aux représentants des pays qui sont présents avec nous à cette séance et à tous les autres participants. J'adresse tout particulièrement mes vœux d'espoir et de paix au peuple colombien. Je remercie tous les membres de m'avoir permis de prendre part à la présente séance.

Par ma voix, je voudrais que les membres du Conseil entendent celles des signataires de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et de leurs familles, qui jour après jour se réveillent et regardent le soleil en priant pour la paix, demandant force et courage pour continuer la lutte ardue menée pour bâtir la paix, malgré les difficultés auxquelles nous devons faire face chaque jour.

Je viens au nom de Camila, Daniela, Esperanza, Rosa et de toutes les femmes qui sont devenues veuves suite au décès de leurs maris et partenaires, qui étaient des figures de la société civile, des ex-combattants tués, signataires ou bénéficiaires de l'accord de paix. Je viens également aujourd'hui au nom des fils et des filles de la paix. Je fais référence aux filles et aux garçons qui sont nés dans le cadre du dialogue, ainsi qu'à ceux qui sont nés pendant la période de confrontation et qui font enfin partie de la famille. Mais je viens surtout au nom des enfants de la paix qui ont perdu leurs parents parce que ces derniers étaient des figures de la société civile ou des signataires de l'Accord ; au nom des victimes de ce conflit armé, auquel nous voulons mettre fin mais qui perdure encore ; de ceux qui ont fui, terrorisés, les scènes d'affrontement armé, comme cela se passe en ce moment même dans le département d'Arauca et dans la savane de Yari ; de ceux qui continuent de quitter leur foyer pour protéger leur vie ; de ceux qui, face au fléau de la guerre et à la ruine

économique, ont pour seul choix de subir les abus d'un système d'exclusion ; de ces ex-combattants qui, après avoir cru qu'un processus de paix sortirait la Colombie de la guerre, sont maintenant victimes d'une guerre qui n'en finit pas ; et de ces paysans et leaders sociaux qui meurent sans avoir pris part à la guerre. Je me bats sans relâche pour eux. Ils sont la raison pour laquelle je suis ici.

Quand on lit l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, on constate que ce document de 310 pages mentionne plus de 92 fois le mot « famille ». Ce n'est pas un fait du hasard. Au contraire, l'État colombien et nous, ex-combattants, convenons que nous avons un intérêt commun à nous reconnaître mutuellement sans aucune distinction et à garantir la primauté des droits de l'homme inaliénables comme socle pour parvenir à l'harmonie entre les individus et les familles. Le rêve d'avoir une famille composée de pères, de mères et d'enfants qui n'ont pas combattu est précisément ce qui nous a conduit à abandonner la lutte armée pour toujours.

Lorsque nous sommes partis en guerre, nous transportions sur nos dos des sacs de randonnée pleins de l'opposition à l'inégalité qui régnait partout en Colombie. Aujourd'hui, alors que nous bâtissons la paix, nous endossons la responsabilité historique d'asseoir la réconciliation, la coexistence et la tolérance, même si désormais nous subissons directement l'injustice que nous avons toujours dénoncée et qui a été ce qui nous a conduits à la confrontation. Notre attachement à l'édification d'une paix durable et à la restitution aux victimes du conflit signifie que chaque jour que nous passons en société et à chaque avancée que nous faisons dans la mise en œuvre de l'accord de paix, nous ne devons pas oublier ni rendre invisibles tous ceux que nous avons blessés pendant la guerre et pour lesquels nous serons profondément désolés jusqu'à la fin de nos jours. C'est pourquoi, nous nous engageons à faire en sorte que de notre vivant la violence que nous avons subie ne soit plus jamais une réalité dans notre société.

La mise en œuvre de ce qui a été convenu exige un engagement indéfectible de notre part à tous, car l'égalité et la protection du pluralisme doivent être garanties sans aucune discrimination afin d'assurer et de rendre effective l'adoption de mesures positives pour les groupes marginalisés ou discriminés, dans une optique territoriale, différenciée et de genre. En effet, c'est la stigmatisation, la polarisation et la discrimination sociale qui nous ont empêchés de réaliser les objectifs liés à l'état de droit social et de permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir un accès effectif aux services publics, tels que l'enseignement supérieur, les

systèmes de santé, des systèmes de sécurité sociale complets et inclusifs, y compris le système financier et le marché du travail, malgré le fait que, dans le cadre de ce grand accord, l'égalité, le pardon et la réconciliation aient été consacrés comme principes fondamentaux.

Cependant, la dure réalité révèle de manière irréfutable que, dans l'ensemble, nous sommes rejetés et nous devons faire face à un abîme, mais cela ne s'arrête pas à nous. Cela touche aussi nos enfants – les enfants de la paix – qui ne sont pas responsables de ce qui s'est passé pendant le conflit, et encore moins les enfants des figures de la société civile qui ont été assassinées pendant la période de mise en œuvre de l'Accord.

C'est pourquoi je demande à la nation colombienne de veiller à ce que les syndicats et les associations du secteur privé, les systèmes de sécurité sociale complets, le système financier, le secteur de l'éducation et les juges civils, du travail et de la famille n'oublient pas que le système de transition qui nous mènera à la paix par le droit exige de nous tous de grands efforts pour que les veuves et les enfants des ex-combattants tués reçoivent un traitement différencié mais égal, afin qu'ils puissent bénéficier de certaines garanties minimales, telles que l'accès à l'enseignement supérieur, à des systèmes de santé efficaces, au marché du travail, au système financier et aux systèmes et droits de sécurité sociale complets, par exemple, le droit à une pension de réversion ou à un revenu de base, même dans les cas où les cellules familiales ou les unions maritales de fait des ex-combattants n'ont pas atteint le seuil de deux ans de cohabitation, en raison de la mort prématurée et violente du père ou de la mère.

Je demande au Gouvernement colombien de ne pas oublier non plus que le mot « famille », qui est répété 92 fois dans l'Accord final, signifie qu'il s'agit de l'épicentre non seulement de la société, mais aussi de tous ceux qui ont déposé les armes pour bâtir cette démocratie. Le mot « sécurité », employé dans l'Accord final, ne renvoie pas seulement aux moyens et mécanismes permettant d'éliminer les risques que nous courons. Il doit aussi, selon ce qui a été convenu et dans une perspective humaniste, être conçu comme une valeur démocratique, qui doit orienter l'action de l'État.

Aujourd'hui, nous rappelons que l'Accord final se compose d'une série d'accords, qui constituent néanmoins un ensemble, dans lequel l'exécution du programme de développement territorial devrait nous permettre d'éviter de subir des déplacements dans les régions et territoires pour fuir les disparitions forcées, les assassinats, les menaces et le manque de débouchés.

Les veuves et les enfants devenus orphelins pendant la période suivant la signature de l'Accord final constituent une catégorie à part pour laquelle il est urgent d'élaborer un plan solide, différencié et axé sur le genre, pour éviter que ceux-ci ne tombent dans le piège de la pauvreté. Ainsi, ils ne seront jamais déshumanisés ou victimes d'un quelconque stéréotype lié à la violence ou à la discrimination fondée sur le genre.

Pour cette raison, la famille doit faire partie intégrante du concept de sécurité et ne peut pas juste renvoyer à des mots sans effet employés 92 fois dans l'Accord final. De même, les femmes, les filles, les garçons et les dirigeants qui sont tués ou qui souffrent pour cette raison ne doivent plus être considérés comme de simples chiffres par une technocratie qui estime que le meurtre de figure de la société civile et son incidence sur les familles ne sont que le prix à payer d'un accord qu'ils ont essayé de torpiller par la violence qui continue de sévir dans les territoires.

La paix que nous recherchons et que nous voulons tous est entre nos mains, car, comme le disait mon époux, la paix réside dans nos âmes.

J'ai connu la guerre. J'ai grandi dans l'espoir et l'amour. Nous avons signé, en 2017, notre accord de paix dans le secteur territorial de formation et de réintégration de Mariana Páez, ce qui nous a empli d'espoir de voir se réaliser notre Colombie devenir enfin un territoire exempt de guerre. J'y suis allée en tenant la main de mon cher partenaire et époux, Alexander Parra. Nous avons signé notre engagement en faveur de la paix comme un couple baigné d'amour. Nos yeux s'y sont croisés dans un moment suspendu de passion, de tendresse et de rêves de paix, loin du vertige de la confrontation. Nous espérions que la paix nous donnerait la possibilité de renouer les liens avec notre famille et nos enfants – la possibilité de nous aimer les uns les autres et d'exprimer et de traduire dans la réalité nos idées et nos convictions, libérés de l'angoisse des combats, des bombardements, de la haine et de la persécution. Malheureusement, la guerre l'a fauché, lui aussi, et c'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui au Conseil.

Enfin, aujourd'hui est un jour important, et je tiens à remercier la Mission de vérification des Nations Unies pour son travail. Elle joue un rôle essentiel pour garantir l'application de l'accord. Je remercie aussi les pays garants et la présidence norvégienne pour cette invitation. J'en profite pour demander à la communauté internationale, du fond du cœur, de ne pas nous abandonner.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Giraldo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'adresse mes remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu pour son exposé et, comme toujours, pour son travail et celui de son équipe. Je remercie également Luz Marina Giraldo d'avoir fait part au Conseil de son point de vue personnel important en tant qu'ex-combattante et à présent comme participante active au processus de réintégration. Je souhaite aussi la bienvenue au Conseiller présidentiel Archila, que je remercie de s'être joint à nous aujourd'hui et de ses efforts inlassables au nom de la paix pour la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Comme le Secrétaire général le note dans son dernier rapport en date (S/2021/1090), le cinquième anniversaire de l'accord de paix, en novembre, a été une occasion importante pour toutes les parties prenantes au processus de paix en Colombie de réfléchir aux progrès historiques accomplis jusque-là et de faire le point sur les défis qui demeurent.

Le Royaume-Uni a été fier de participer aux célébrations, notre ministre des Amériques s'étant joint aux manifestations organisées dans le département d'Antioquia, aux côtés du Secrétaire général et du Président Duque. Après ces célébrations, nous sommes à présent tournés vers la prochaine période quinquennale de mise en œuvre. Il importe de maintenir la dynamique en faveur de la pleine réalisation de la promesse portée par l'Accord final et de veiller à l'application continue et globale de ce dernier, y compris par la période électorale à venir.

Le système de justice transitionnelle reste capital pour ce processus, et 2022 sera une année cruciale pour que ses trois composantes s'acquittent de leurs mandats respectifs. Nous réaffirmons notre appui continu à leur travail important. Nous attendons avec intérêt de voir le rapport final de la Commission Vérité, et la première sentence qui doit être rendue par la Juridiction spéciale pour la paix. Il s'agira d'étapes importantes dans le processus de réconciliation de la Colombie et la tâche consistant à rendre justice aux victimes.

Nous nous félicitons des préparatifs menés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour être à même d'assumer son mandat de vérifier l'application des peines prononcées rendues par la Juridiction spéciale pour la paix.

Dans son rapport, le Secrétaire général signale une diminution du nombre de meurtres d'ex-combattants entre 2020 et 2021. Bien que cette tendance à la baisse soit positive, nous nous accordons tous à dire autour de cette table qu'un meurtre de ce genre demeure un meurtre de trop. Nous sommes préoccupés par les menaces accrues de la part des groupes armés illégaux, qui ont forcé plusieurs ex-combattants et leurs familles qui résidaient encore dans d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration à être réinstallés ailleurs.

Nous demeurons inquiets par la persistance des meurtres et des menaces visant des figures de la société civile, des militants environnementaux, des défenseurs des droits de l'homme, des dirigeants et des membres de communautés autochtones et afrocolombiennes. Cette semaine encore, nous avons été choqués et attristés d'apprendre la nouvelle tragique qu'un activiste environnemental autochtone âgé d'à peine 14 ans avait été tué.

Nous exhortons le Gouvernement colombien à continuer de redoubler d'efforts pour accroître la protection et la sécurité et améliorer la présence de l'État dans les zones touchées par le conflit et de renforcer les institutions capables de mener l'enquête et de poursuivre les acteurs criminels responsables de cette violence. Nous rappelons aussi la nécessité pour toutes les institutions de réagir aux alertes rapides du Bureau du Défenseur du peuple.

Alors que nous approchons des élections, nous appelons toutes les parties prenantes politiques à prendre des mesures pour que le scrutin soit pacifique et inclusif. Nous espérons en particulier que les 16 sièges du Congrès réservés aux victimes seront une nouvelle occasion de mieux faire entendre leur voix dans les processus législatifs et la mise en œuvre de la paix.

Les parties à l'accord ont montré ce qui pouvait être fait en cinq ans grâce à un dialogue constructif et à la coopération. Nous ne pouvons pas tenir pour acquises les avancées obtenues jusqu'à présent. Nous devons les protéger et les consolider.

Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler avec le Gouvernement colombien et d'autres partenaires et parties prenantes pour faire en sorte que la paix soit durable.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je veux tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil au Conseiller Archila. C'est une bonne chose qu'il soit des nôtres aujourd'hui ; il est vraiment le bienvenu. J'exprime de nouveau mon appréciation

également au Représentant spécial Ruiz Massieu et à son équipe. En outre, les mots puissants de Señora Giraldo à nous adressés aujourd'hui ne seront pas oubliés et, en réponse à son dernier point, elle ne le sera pas non plus, et je la remercie vivement.

Je tiens aussi à féliciter les parties à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de s'être réunis en novembre dernier pour célébrer la paix et les impressionnants résultats de cinq ans d'effort commun. Surtout, je veux féliciter le peuple colombien pour son engagement constant en faveur de la paix, de la justice et de la réconciliation.

Aujourd'hui, j'axerai mon propos sur trois aspects importants et interconnectés du cheminement en cours de la Colombie vers une paix durable.

Premièrement, l'année à venir verra d'importantes avancées en matière de justice transitionnelle. Nous sommes aux côtés des institutions alors qu'elles approfondissent leur travail sur la vérité, la justice et la réconciliation d'une manière qui est centrée sur les victimes et les survivants. Nous saluons en particulier la Juridiction spéciale pour la paix et attendons avec intérêt le rapport final de la Commission Paix. La guérison permise par la vérité et la réconciliation est essentielle pour une paix inclusive, stable et durable pour tous les Colombiens, à laquelle elle servira de socle.

Deuxièmement, à l'approche des élections et de la transition, nous ne saurions trop insister sur l'importance de la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix reconnu comme une valeur non négociable et non partisane. Nous exhortons à maintenir la priorité sur l'application complète de l'accord de paix, y compris par l'adoption d'une législation urgente en ce sens. Il n'y a pas de temps à perdre.

La création des circonscriptions électorales provisoires pour la paix est également un moment important ainsi que, selon nous, une expression vraiment puissante d'autodétermination pour les victimes et les survivants. Nous sommes satisfaits de voir 202 femmes se présenter dans ces circonscriptions. C'est encourageant.

Conscients de la complexité que peut présenter le processus, nous accueillons avec satisfaction l'appui du Gouvernement à ces nouvelles circonscriptions. Nous encourageons aussi le Gouvernement et toutes les autres parties prenantes à intensifier leurs efforts pour assurer la bonne marche des élections et la sécurité de tous les participants. Nous recommandons par ailleurs au Gouvernement d'établir un mécanisme de haut niveau à cette fin.

Troisièmement, nous demeurons préoccupés par les niveaux inacceptables d'insécurité dans trop d'endroits en Colombie. On ne peut pas laisser les menaces et l'intimidation de ceux qui profitent de l'insécurité et de la crise mettre en péril la démocratie et l'édification laborieuse d'une paix durable. Nous condamnons dans les termes les plus forts les récentes attaques perpétrées contre les forces de sécurité colombiennes par des groupes armés illégaux.

Nous condamnons catégoriquement le meurtre de 10 autres ex-combattants, dont la dirigeante autochtone Maria Muñoz, déjà endeuillée par le meurtre de son mari en juin dernier, et l'assassinat de 34 autres défenseurs des droits humains.

Le meurtre choquant, vendredi dernier, d'un jeune militant écologiste autochtone de 14 ans, Breiner David Cucuñame, est une véritable tragédie. L'on ne peut tout simplement pas tolérer que les défenseurs des droits humains et les ex-combattants continuent d'être pris pour cible et assassinés. Il faut s'attaquer à cette violence et mettre fin à l'impunité.

Cela peut sembler cliché de dire que l'application intégrale de l'accord de paix n'apportera pas toutes les solutions nécessaires pour mettre fin à l'insécurité. Cependant, l'accord a le pouvoir de s'attaquer à nombre des défis qui y contribuent. Il peut servir de guide pour régler de nombreux problèmes en suspens et assurer la présence de l'État dans des zones qui ont toujours été négligées. Par-dessus tout, il offre un espace indispensable à la poursuite du dialogue, ce qui est fondamental pour garantir un avenir durable et pacifique pour tous les Colombiens.

Pour terminer, je rappelle les mots que le Secrétaire général a prononcés à la suite de sa récente visite : la communauté internationale a l'obligation morale de garantir le succès de ce processus de paix qui a valeur d'exemple. Alors que la Colombie entame la prochaine phase de mise en œuvre, l'Irlande lui réaffirme son appui constant en tant que partenaire de la paix.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je souhaiterais moi aussi commencer par remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Carlos Ruiz Massieu pour son exposé. Je voudrais également saluer le témoignage poignant de M^{me} Luz Marina Giraldo et la présence parmi nous de M. Archila, le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation.

Nous avons célébré, il y a quelques semaines, le cinquième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable,

et cet accord est un acquis historique. La Colombie est un exemple pour la communauté internationale. Après un demi-siècle de conflit meurtrier, l'ancienne guérilla a déposé les armes et s'est transformée en parti politique, et aujourd'hui, 13 000 ex-combattants s'efforcent de construire la paix au quotidien. La Juridiction spéciale pour la paix et la Commission Vérité ouvrent la voie à la réconciliation d'une société entière en plaçant les victimes au cœur du processus.

Le cinquième anniversaire est l'occasion de tirer un bilan lucide de la mise en œuvre de l'accord et de souligner les avancées mais également les défis qui persistent. Qu'il me soit permis de revenir sur quelques aspects.

Premièrement, les élections approchent et, avec elles, le risque que les tensions s'accroissent. Il importe donc que les autorités mettent tout en œuvre pour qu'elles se tiennent de manière sûre et inclusive, et cela implique notamment de garantir la sécurité des lieux de vote et des candidats, et en particulier dans les 16 circonscriptions électorales pour la paix.

Deuxièmement, la clôture, par le Procureur de la Cour pénale internationale, de l'examen préliminaire sur la Colombie, qui avait été ouvert en 2004, est très encourageante. Elle engage la Colombie à poursuivre elle-même les enquêtes, et nous saluons les progrès constants, à cet égard, du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, en particulier s'agissant des affaires no 1 et no 3. Nous encourageons toutes les parties à s'engager dans le processus d'établissement de la vérité.

Troisièmement, la poursuite des violences en Colombie constitue bien sûr un obstacle essentiel à la paix. Plusieurs centaines d'ex-combattants, de défenseurs des droits humains et de figures de la société civile ont été assassinés depuis 2016, comme cela a été rappelé. Chacun de ces assassinats fragilise la mise en œuvre de l'accord. Il importe donc de renforcer la présence de l'État dans les zones reculées, de renforcer les institutions qui peuvent enquêter et de poursuivre les criminels. Nous appelons les autorités à réunir plus fréquemment la Commission nationale des garanties de sécurité et à mettre en œuvre la politique de démantèlement des groupes armés.

Quatrièmement, pour gagner la paix, il faut bien sûr offrir des opportunités socioéconomiques viables et justes pour tous. Il y a eu des avancées, et nous les saluons. Davantage pourrait être fait s'agissant de la

réforme rurale et de l'accès à la terre et au logement. Il importe d'y consacrer des budgets importants et adaptés, et les chapitres de l'accord qui touchent à l'inclusivité et au sort des femmes sont à cet égard essentiels et doivent être mis en œuvre. De manière générale, les institutions qui sont prévues au titre de l'accord sont bâties pour favoriser le dialogue et elles doivent se réunir davantage.

L'accord de paix s'enracine peu à peu et nous souhaitons qu'il devienne irréversible. C'est pourquoi sa mise en œuvre intégrale nous semble la meilleure des garanties.

Le Conseil peut être assuré que la France, ainsi que l'Union européenne, continuera d'apporter tout son soutien à toutes celles et tous ceux qui, en Colombie, sur le terrain, sont au quotidien mobilisés en faveur de la paix.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Carlos Ruiz Massieu pour son rapport actualisé (S/2021/1090). Je remercie également M^{me} Luz Marina Giraldo pour son témoignage émouvant. Je salue la présence parmi nous de M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation.

Cinq ans après la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui a permis d'ouvrir de grandes perspectives de pacification et d'installer le pays dans une meilleure dynamique, aussi bien politique qu'économique, nous notons que le dialogue entre les parties à l'accord continue d'être le socle de référence de sa mise en œuvre, en dépit des défis persistants dont les effets ont été aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Cette année marque un tournant dans la mise en œuvre de cet accord historique pour la Colombie, avec l'organisation des deuxième élections depuis sa signature, qui doivent avoir lieu en mars pour les législatives et en mai pour la présidentielle. Nous notons avec intérêt la mise en place des institutions permises par l'accord visant à permettre le bon déroulement de ces échéances, notamment les tribunaux électoraux provisoires destinés à garantir la transparence du processus. Nous encourageons les actions qui sont menées sur le terrain pour favoriser la participation de l'ensemble des populations, y compris des minorités ethniques, en particulier dans les régions qui en étaient exclues du fait des conflits armés.

Nous nous réjouissons des résultats encourageants du système de justice transitionnelle innovant créé par l'accord. Ce système se révèle une des fondations prometteuses pour une réconciliation et une paix durables.

Le récent accord signé entre le Président colombien et le Procureur de la Cour pénale internationale marque l'engagement des autorités nationales à poursuivre la mise en œuvre de ce volet important de l'accord de paix, dans le cadre d'une coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies.

Concernant le volet relatif à la réforme rurale intégrale, qui est l'un des piliers essentiels de l'Accord final, ma délégation salue les investissements importants engagés par l'État colombien, plus de 2,6 milliards de dollars des États-Unis pour des programmes de développement rural pour de nombreux projets représentant 58 % de l'ensemble des dispositions relevant de ce secteur. Nous encourageons le Gouvernement colombien à avancer dans les réformes attendues, notamment dans le domaine du foncier. Ces réformes cruciales ont un rôle moteur à jouer dans l'accélération de la réintégration des anciens guérilleros et pour assurer leur reconversion économique.

Ma délégation est préoccupée par la recrudescence des actes de violence et des crimes qui continuent d'être rapportés dans certaines localités et qui obèrent les progrès dans la matérialisation de l'accord, et ceci, au péril des populations des localités dans lesquelles la violence endémique est déjà un facteur de fragilité. Ces actes ciblent principalement les responsables politiques dans les rangs des ex-combattants, et en particulier les personnes issues des minorités et les personnes d'ascendance africaine. Ces derniers jours, des informations faisaient encore état de l'assassinat de 145 défenseurs des droits humains. Il est de ce fait primordial que la sécurité des ex-combattants soit renforcée pour consolider la mise en œuvre de l'Accord final et éviter l'insécurité découlant notamment des déplacements massifs des personnes fuyant les violences.

C'est dans cette perspective que nous soutenons la poursuite du dialogue entre les parties dans le cadre du Conseil national de réintégration afin de régler les aspects pratiques devant permettre une réinsertion effective des anciens guérilleros, notamment le mécanisme judiciaire dédié à la résolution des différends fonciers, la réforme de l'accord, la réforme de la Juridiction spéciale pour la paix en Colombie et les réformes du processus de restitution des terres. Nous appelons les deux groupes dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) et leurs dirigeants à déposer les armes et à participer activement au processus de paix.

Nous exprimons notre appréciation pour l'approche « genre » qui est prise en compte dans la mise en œuvre de l'accord de paix et encourageons les efforts de la Colombie pour apporter les réponses adéquates aux problématiques en rapport avec la mise en œuvre des dispositions liées au genre, ainsi que pour accroître la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'accord. Il est urgent de mettre fin aux actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis envers les femmes et les filles par des membres des ex-FARC-EP et des forces de sécurité publique, ainsi qu'aux féminicides encore très élevés. De tels actes sont inacceptables, et nous appelons les autorités à prendre des sanctions fermes contre leurs auteurs.

Pour terminer, je voudrais réitérer tout le soutien de mon pays aux efforts menés jusque-là pour mettre en œuvre l'accord de paix, en espérant que la dynamique observée à tiers parcours soit amplifiée à l'aune de l'inclusivité et de la bonne foi de toutes les parties.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier vivement M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, des informations actualisées qu'il nous a fournies aujourd'hui, ainsi que M^{me} Giraldo, de son témoignage sincère. Je me félicite également de la présence au Conseil de M. Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie.

C'est un honneur particulier pour moi de formuler des observations sur la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie. En tant que pays voisin, le Brésil félicite le peuple colombien du travail remarquable qu'il accomplit pour panser les blessures du passé et s'engager sur la voie de la paix et de la prospérité afin d'unifier le pays tout entier. La paix en Colombie est le fruit du travail de la société. La décision colombienne d'impliquer l'ONU dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord de paix et la transparence dont le pays a fait preuve tout au long du processus témoignent de l'attachement de la Colombie à la paix. Le Conseil, pour sa part, doit respect strictement son mandat afin de favoriser la confiance entre la communauté internationale et les parties colombiennes.

Le Conseil de sécurité a en effet joué un rôle très important en renforçant la confiance dans le fait que la paix est possible et qu'elle sera dûment instaurée. Nous sommes d'avis que le Conseil ne peut pas perdre de vue cet aspect lorsqu'il traite ce dossier. Ce cas exemplaire doit fournir au Conseil des outils et des principes auxquels il pourra avoir recours dans ses futurs travaux. L'un des enseignements

tirés de l'expérience colombienne est que le Conseil peut servir de catalyseur pour amener les parties à la table des négociations et que, sans la participation et l'adhésion des parties au conflit, les chances de parvenir à une paix durable sont moindres, même après des années de présence militaire sur le terrain.

Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/1090), souligné par le Représentant spécial Ruiz Massieu et confirmé par M^{me} Giraldo dans son témoignage éloquent, la paix a bel et bien pris racine en Colombie. À l'approche de la nouvelle élection présidentielle, le Brésil est convaincu que l'Accord final a permis d'instaurer une stabilité institutionnelle et, partant, que sa mise en œuvre restera une priorité pour le futur Gouvernement au pouvoir au Palais Nariño.

Le rapport souligne en outre que les causes profondes du conflit en Colombie doivent être correctement traitées pour que la société colombienne puisse véritablement tourner la page. À cet égard, nous nous félicitons que la Colombie se soit montrée disposée à renforcer les politiques sociales dans les zones auparavant négligées, qui ont été fortement touchées par les décennies de conflit. Bien que beaucoup reste à faire, le Brésil est convaincu que la Colombie est sur la bonne voie. Sur les 15 années prévues pour la mise en œuvre intégrale de l'accord, seules cinq se sont écoulées depuis la signature.

La Colombie a déjà démontré à maintes reprises sa volonté politique de promouvoir et d'accroître la présence de l'État là où elle est nécessaire. À titre d'exemple, elle a investi à ce jour 2,6 milliards de dollars dans la réforme rurale et le remplacement des cultures. Le Brésil est pleinement conscient des problèmes socio-économiques, géographiques et logistiques auxquels le Gouvernement colombien se heurte pour atteindre la totalité de son territoire, car nous rencontrons bon nombre des mêmes difficultés pour atteindre la population sur l'ensemble de notre territoire. Le Brésil est toutefois convaincu que la Colombie dispose des connaissances, des moyens et des ressources nécessaires pour relever ces défis.

Il convient également de mentionner que la Colombie et la Cour pénale internationale ont signé un accord de coopération qui définit les responsabilités mutuelles en matière de justice transitionnelle. Il s'agit du premier accord de ce type entre la Cour et un État partie. Le Brésil a confiance dans les efforts déployés par la Colombie pour garantir la sécurité des ex-combattants, renforcer ses politiques à l'égard des femmes, des populations autochtones et des personnes d'ascendance africaine et

assurer le bon fonctionnement du système de justice transitionnelle, avec lequel nous sommes sûrs que le Gouvernement colombien continuera de coopérer pleinement.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres orateurs pour saluer la participation de M. Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie, à la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé. Nous saluons son rôle et sa contribution dans le processus en cours en Colombie. Je remercie également M^{me} Giraldo de son exposé.

C'est la première fois que nous nous réunissons depuis novembre 2021, date du cinquième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous nous joignons aux autres pays pour féliciter le peuple colombien des progrès rapides qu'il continue d'accomplir sur la voie de la paix et du développement depuis la signature de l'accord visant à mettre fin au conflit et à instaurer une paix durable.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord final, notamment au cours des trois derniers mois, sont rassurants. Alors que la Colombie s'apprête à tenir des élections législatives en mars, la promulgation de la loi portant création des 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix donne aux populations historiquement exclues la possibilité de participer à ces élections. En outre, nous jugeons encourageant qu'un nombre record de femmes, 202, se sont portées candidates aux élections. Nous sommes heureux de constater que les alliances politiques ont inclus la mise en œuvre de l'accord de paix dans leurs priorités politiques et leurs programmes d'action. Nous constatons également avec satisfaction un activisme renouvelé dans le corps législatif, les membres de la coalition au pouvoir et l'opposition présentant des projets de loi sur des questions relatives à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Les premières inculpations de la Juridiction spéciale pour la paix, les nouvelles condamnations de la Cellule spéciale d'enquête et le maintien des mesures de protection de l'Unité nationale de protection témoignent des progrès accomplis en matière de justice transitionnelle. La clôture de l'examen préliminaire de la Cour pénale internationale sur la Colombie, ouvert en 2004, en est la preuve. Nous espérons que ces avancées permettront de renforcer le soutien au processus de paix, y compris la réintégration des ex-combattants.

La mise en œuvre de l'accord de paix et le processus de réintégration demeurent globalement sur la bonne voie. À cet égard, nous saluons la volonté résolue du Gouvernement colombien de donner effet aux dispositions de l'accord de paix.

Cependant, certains aspects de la mise en œuvre de l'accord de paix se heurtent encore à des obstacles. Les conflits entre les groupes armés illégaux, y compris les différents groupes dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, pour le contrôle du territoire et des routes stratégiques de trafic restent une source de préoccupation. La violence a augmenté en raison de ces différends, en particulier dans les zones touchées par le conflit, et cela doit cesser complètement.

Les menaces, les meurtres et le déplacement subséquent des membres de coopératives ont des effets perturbateurs sur les initiatives de réintégration. Il est rassurant de constater que les autorités colombiennes prennent des mesures appropriées pour mettre en œuvre les garanties en matière de sécurité, de logement et de terres prévues par l'Accord final.

Pour l'Inde, la Colombie est un partenaire bilatéral important en Amérique latine. La visite en Inde, au mois d'octobre, de la Vice-Présidente colombienne et Ministre des relations extérieures, M^{me} Marta Lucía Ramírez, précédée de la visite de la Ministre d'État indienne aux affaires étrangères et à la culture, M^{me} Meenakshi Lekhi, en Colombie en septembre, a contribué au renforcement et à la diversification des liens bilatéraux entre l'Inde et la Colombie. En tant qu'amie et partenaire de longue date de la Colombie, l'Inde continuera de faire preuve de solidarité envers le peuple et le Gouvernement colombiens.

En conclusion, je voudrais souligner que, si le processus de paix en Colombie continue d'être une source d'inspiration, la communauté internationale doit continuer d'assumer sa responsabilité de soutenir le Gouvernement et le peuple colombiens dans leur démarche de consolidation et de pérennisation de la paix.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu de son exposé instructif sur l'évolution récente de la situation en Colombie qui a permis de clarifier le dernier rapport trimestriel du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2021/1090). Je remercie également M^{me} Luz Marina Giraldo, ex-combattante des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) et responsable d'initiatives

de réintégration, de ses perspectives utiles sur la situation en Colombie, qui ne manqueront pas d'enrichir les délibérations du Conseil. C'est également un plaisir de saluer la participation à cette séance de S. E. M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie.

Il y a deux mois, le peuple colombien et la communauté internationale ont marqué une étape importante dans leur quête méritoire d'une paix durable et viable. La commémoration du cinquième anniversaire de la signature historique, en 2016, de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a ouvert un chapitre positif pour tous les Colombiens et cimente davantage leur détermination à faire en sorte que le processus de paix s'enracine profondément en Colombie.

Les précieux enseignements tirés au cours des cinq dernières années doivent renforcer notre conviction selon laquelle la consolidation de la paix et une véritable réconciliation peuvent être réalisées progressivement et avec détermination. Il n'y a pas de baguettes magiques. Le Ghana félicite donc le Gouvernement colombien, les dirigeants du parti des Communs, les responsables du système de justice transitionnelle, les dirigeants de la société civile, les victimes du conflit armé, les ex-combattants des FARC-EP, les institutions de l'État, le monde universitaire et la communauté internationale, ainsi que la société colombienne dans son ensemble, pour leur participation active aux efforts de consolidation de la paix.

Nous sommes heureux de constater que le peuple colombien utilise les structures et les institutions de l'État pour favoriser le dialogue et instaurer la confiance. Comme nous le savons, des institutions publiques fortes, dynamiques et inclusives ont la capacité de sauvegarder les intérêts des citoyens sur le long terme et sont bien placées pour protéger les droits et la dignité de tous, en particulier des personnes vulnérables et des minorités. Il est essentiel que tous les acteurs impliqués dans le processus de paix colombien reconnaissent qu'ils ont une responsabilité partagée non seulement en matière de consolidation de la paix, mais aussi pour garantir que tous les Colombiens, sans exception, bénéficient des avantages et des dividendes tangibles de l'accord de paix.

Dans les mois à venir, l'appui du Conseil sera vital pour relever les défis et affronter les risques qui pèsent sur le processus de paix colombien, qui reste fragile pour beaucoup. La mise en œuvre intégrale et complète de toutes les dispositions de l'Accord final sera essentielle. Il ne doit pas y avoir d'approche sélective qui pourrait être contre-productive et menacer la réussite de la mise en œuvre de l'Accord final.

À cet égard, le Ghana demande tout d'abord que les dispositions de l'accord relatives à l'égalité des sexes soient considérées comme prioritaires. Les parties à l'Accord final doivent œuvrer de concert pour défendre la participation et renforcer le rôle des dirigeantes impliquées dans le processus de paix. Les femmes leaders en Colombie agissent en tant que facilitatrices et collaboratrices de la paix et ne sont pas un fardeau pour le processus.

Deuxièmement, il faut accélérer la réintégration économique et sociale des ex-combattants autochtones et afro-colombiens, y compris de tous les groupes vulnérables gravement touchés par le conflit armé.

Troisièmement, l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables dépend de la pleine coopération avec le système de justice transitionnelle, qui doit être pleinement respecté.

Quatrièmement, nous encourageons le Gouvernement colombien et tous les acteurs à assurer une participation inclusive à la vie politique et à faire avancer toutes les réformes institutionnelles et démocratiques, car elles constituent un véritable moyen de construire une paix stable et durable. Les élections législatives et présidentielles prévues cette année offrent une nouvelle occasion unique aux Colombiens de concrétiser leurs aspirations démocratiques. La campagne électorale doit se dérouler sans actes clivants propices à la violence.

Cinquièmement, nous sommes préoccupés par le fait que, même après la signature de l'accord, les ex-combattants autochtones et afro-colombiens, y compris les civils, souffrent toujours des conséquences de la violence. Nous voulons affirmer qu'il n'y a pas d'alternative à une cessation complète des hostilités. Nous appelons fermement tous les groupes dissidents et autres groupes armés illégaux à abandonner leur lutte armée et à jouer la carte du dialogue en rejoignant le processus de paix sans aucune condition préalable afin d'éviter de replonger le pays dans un conflit inutile.

Enfin, nous demandons instamment à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et à l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies de continuer de mettre à profit leurs mandats et programmes respectifs pour soutenir les efforts de mise en œuvre de l'accord de paix, notamment sur les questions de réintégration, de garanties de sécurité, de justice transitionnelle, de réforme rurale et de moyens de subsistance alternatifs.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la première participation à une séance du Conseil de M^{me} Luz Marina Giraldo, actrice

du processus de paix et signataire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ainsi que la présence de M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie.

Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation dans le pays (S/2021/1090) et pour ses analyses.

La période considérée a été marquée par une occasion historique, à savoir le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final. Nous ne nous lasserons jamais de répéter que cet accord a non seulement mis fin à un demi-siècle de conflit armé interne, mais qu'il a également permis au processus de paix de bénéficier de l'appui de la communauté internationale, du Secrétaire général et du Conseil de sécurité.

Pour le peuple colombien, qui souffre depuis longtemps, cet accord a représenté une chance de se relever progressivement après le conflit. La visite du Secrétaire général Guterres en Colombie l'année dernière a permis de réaffirmer l'appui de la communauté internationale à l'Accord final. Pendant sa visite, le Secrétaire général a eu la politesse de se concentrer principalement sur les réalisations accomplies au fil des cinq années qui ont suivi la signature de l'Accord. Cependant, les membres du Conseil de sécurité ne sont pas sans savoir que le plus gros du travail du Gouvernement pour mettre en œuvre ses engagements reste à faire. C'est aussi la conclusion qui ressort clairement du rapport du Secrétaire général.

Comme toujours, dans la liste des questions problématiques figurent la sécurité de la population civile, y compris des défenseurs des droits de l'homme et des participants au processus de paix, et leur réintégration économique, politique et juridique, ainsi que les programmes de réforme agraire et de substitution des cultures.

Les problèmes les plus graves concernent bien sûr la sécurité. À la suite d'attaques de groupes armés illégaux, 12 000 personnes de plus ont été contraintes de quitter leur lieu de résidence permanent au cours du trimestre considéré. Rien que l'année dernière, 56 massacres ont été perpétrés, qui ont fait quelque 222 victimes. Depuis la signature de l'Accord final, 303 signataires du processus de paix qui avaient déposé les armes ont été tués. Les auteurs de ces terribles crimes ont-ils été traaduits en justice ?

Un élément qui figure dans le rapport et que nous jugeons particulièrement inquiétant est le fait que, les trois quarts des 13 000 accusés de la Juridiction spéciale pour la paix sont d'ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, tandis que seulement un quart sont issus des forces de sécurité de l'État.

Nous devons admettre que l'ensemble de ces questions complexes et non résolues ne permet que d'attribuer une note prudente aux résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'Accord final cinq ans après sa signature. Dans le même temps, nous constatons que certains progrès ont effectivement été réalisés dans plusieurs domaines du processus de consolidation de la paix. À cet égard, nous exprimons notre plein appui à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi qu'aux pays garants de l'Accord final, à savoir Cuba et la Norvège.

Parallèlement, nous ne pouvons que partager les conclusions du rapport du Secrétaire général selon lesquelles le processus de consolidation de la paix en Colombie reste en danger. L'un des principaux problèmes identifiés par le Secrétaire général est celui des facteurs profondément enracinés qui provoquent des divisions au sein de la société colombienne. Les Colombiens ne doivent pas les ignorer s'ils veulent éviter une résurgence des conflits internes.

Nous ne répéterons jamais assez qu'aucune paix véritable ne pourra être instaurée dans le pays sans l'inclusion de tous les acteurs majeurs. Dans ce contexte, les rares informations contenues dans le rapport concernant l'absence de négociations entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale sont décevantes. Les parties colombiennes doivent commencer à chercher des voies de dialogue sans conditions préalables et reposant sur la même base que le précédent processus de négociation avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie. Cela veut dire que des pourparlers doivent être engagés et menés indépendamment des formes que prend le conflit, comme s'il n'y avait aucun conflit en cours.

Comme d'habitude, nous rappelons que la normalisation des relations avec le Venezuela voisin pourrait également contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Colombie.

Cela est notamment nécessaire pour lutter contre la recrudescence de la criminalité dans les zones frontalières et pourrait permettre de prévenir d'éventuels malentendus et incidents aux conséquences dangereuses.

Pour conclure, je voudrais évoquer les prochaines élections qui se tiendront dans le pays cette année : les élections législatives en mars et l'élection présidentielle en mai. Les préparatifs sont bien avancés et constituent la toile de fond de l'ensemble du rapport. Nous avons pris note des informations contenues dans le rapport selon lesquelles certains acteurs politiques ont inclus la mise en œuvre de l'Accord final dans leurs programmes électoraux. Cependant, cela ne suffit pas. Il importe que l'ONU fasse comprendre à tous les candidats et candidates aux élections et à toutes les forces politiques la nécessité d'appliquer strictement et pleinement ce document historique.

Les Colombiens doivent exercer, en toute indépendance et sans ingérence extérieure, leur droit démocratique de choisir les dirigeants de leur société. Toutefois, nous invitons les candidats potentiels aux postes clefs de l'État à ne pas oublier que la communauté internationale se fera sa propre opinion d'eux, en évaluant avant tout le sérieux et la faisabilité de leur programme de consolidation de la paix. C'est leur principale responsabilité envers la société colombienne.

Quel que soit le gouvernement, il devra impérativement honorer scrupuleusement ses obligations découlant de l'Accord final. Remplacer l'accord par des programmes unilatéraux qui n'ont pas été approuvés par tous les participants au processus de paix pourrait conduire à des reculs, avec des conséquences négatives à long terme. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie continuera d'apporter son appui au processus de paix colombien afin de le rendre durable et irréversible.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé utile. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la réunion d'aujourd'hui à M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie, et à M^{me} Luz Marina Giraldo.

Nous voudrions saluer l'utilisation par la délégation norvégienne de technologies de pointe pour permettre aux membres du Conseil de sécurité de mieux comprendre la situation sur le terrain. Nous encourageons des initiatives similaires, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la Colombie a réalisé des progrès tangibles dans la mise en œuvre de l'accord de paix historique avec les Forces armées

révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Nous avons récemment célébré le cinquième anniversaire de cet accord et passé en revue les progrès réalisés à cet égard jusqu'à présent pour appuyer le processus de paix en Colombie. Cependant, plusieurs défis subsistent. Je tiens à souligner le plein appui des Émirats arabes unis au Gouvernement et au peuple colombiens dans leur quête d'une paix durable. Les Émirats arabes unis réaffirment également leur appui à la Mission de vérification des Nations Unies et à son rôle important en Colombie.

S'agissant de préserver les progrès accomplis vers une paix viable et pérenne en Colombie, nous voudrions mettre l'accent sur trois priorités.

Premièrement, il est nécessaire de créer des conditions propices et sûres pour assurer le succès et le caractère inclusif des élections qui se tiendront en mars et en mai, notamment pour que les parties s'engagent dans un dialogue constructif. Dans ce contexte, nous prenons note de l'adoption récente par le Gouvernement colombien d'une loi portant création de 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix, qui facilite une plus large participation des Colombiens aux élections partout dans le pays. Nous saluons également les mesures prises par le Gouvernement pour élaborer une série de stratégies de prévention et de protection afin de garantir des élections sûres. Ces mesures contribueront indubitablement à garantir la mise en œuvre durable et complète de l'accord de paix.

Deuxièmement, il faut continuer de garantir la participation des femmes et des jeunes aux stratégies nationales. Une large participation de jeunes électeurs colombiens aux élections municipales des conseils de la jeunesse, qui leur permettra d'avoir plus de représentants au sein de leurs communautés, contribuera à renforcer leur rôle dans la prise de décisions concernant leur avenir. Toutefois, d'autres mesures importantes s'imposent pour protéger les femmes en Colombie et promouvoir leur participation pleine et entière, véritable et sûre, en particulier les ex-combattantes, compte tenu de leur rôle essentiel pour instaurer la paix. Des progrès peuvent être réalisés en mettant en œuvre les garanties de sécurité et les dispositions relatives au genre figurant dans l'accord de paix.

Enfin, la lutte contre les menaces et les violences persistantes contre des dirigeants communautaires, des anciens membres des FARC et des membres des partis politiques doit rester une priorité, pour ne pas compromettre les efforts visant à instaurer une paix durable et globale en Colombie.

Malgré la réduction du nombre de meurtres en 2021 par rapport à l'année précédente, dans son rapport (S/2021/1090), le Secrétaire général indique que la persistance des actes de violence peut compromettre gravement les chances de réconciliation et de réintégration des ex-combattants en Colombie. Ces actes de violence incluent les affrontements survenus récemment dans la région d'Arauca. Par conséquent, il faut redoubler d'efforts pour prévenir de tels actes, notamment en améliorant les mécanismes d'alerte rapide. Les Émirats arabes unis saluent les mesures prises par la Juridiction spéciale pour la paix pour améliorer les efforts visant à mettre en œuvre des garanties de sécurité et à offrir une meilleure protection aux ex-combattants.

Le soutien apporté à la Colombie ne doit pas se limiter au domaine politique ; il faut qu'il soit étendu pour appuyer les domaines humanitaire et de développement, notamment à la lumière des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cela permettrait de préserver les progrès réalisés par la Colombie pour renforcer la paix et la stabilité. Nous nous réjouissons à la perspective de contribuer à des progrès supplémentaires, en coopération avec les membres du Conseil.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à la réunion d'aujourd'hui à M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie.

Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé, et M^{me} Luz Marina Giraldo de ses observations. Nous nous félicitons du travail et de la contribution de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

En novembre dernier, la Colombie a célébré le cinquième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Cet acte historique de courage et de sagesse traduit un véritable attachement à l'espoir et à l'innovation, et pas seulement pour la Colombie. Cela montre qu'un engagement sincère peut produire des résultats concrets et authentiques. Nous nous félicitons de la visite du Secrétaire général à l'occasion de la célébration de cet événement historique pour faire le point sur la mise en œuvre de l'accord et exprimer le plein appui de l'ONU, que la Colombie a choisi à juste titre d'associer à ce processus.

Nous savons tous que le chemin de la consolidation de la paix est long, complexe et exigeant. Les intervenants ont appelé l'attention sur plusieurs difficultés. Cependant, nous pensons que les efforts et les progrès

faits jusqu'à présent par le Gouvernement et le peuple colombiens méritent d'être dûment reconnus et salués. L'Accord final a tracé une voie claire pour remédier aux causes profondes du conflit, guérir les blessures profondes causées par plus de cinq décennies de conflit et prévenir de nouvelles atrocités. Le système de justice transitionnelle mis en place garantit la justice pour les victimes et les survivants. Nous le considérons comme un investissement important aux fins d'une paix durable. Dans ce contexte, nous saluons le travail de la Commission Vérité, dont le mandat a été prorogé par la Cour constitutionnelle jusqu'en août 2022, afin de continuer d'examiner les responsabilités individuelles pour les crimes commis pendant le conflit. Nous appuyons ce processus.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, de nombreux défis nous attendent. Nous devons redoubler d'efforts pour contrer la violence contre les communautés et les individus qui participent au processus de justice transitionnelle. L'autorité de l'État doit être pleinement établie et renforcée là où elle est contestée par les groupes dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. Il faut faire davantage, à l'instar de l'action menée contre le Clan del Golfo, pour rompre tout lien entre les groupes armés illégaux et les organisations criminelles qui se disputent le contrôle social, territorial et stratégique ; ce qui aggrave la violence contre les civils, y compris les ex-combattants, entrave le processus de mise en œuvre et la gouvernance et bouleverse la vie quotidienne de communautés entières. Garantir l'application du principe de responsabilité reste essentiel pour le succès général des dispositions de garanties de sécurité de l'Accord final.

Les autorités colombiennes doivent continuer de tirer pleinement parti des outils institutionnels à leur disposition, au moyen d'un dialogue constructif avec les différentes parties, en vue de poursuivre les progrès pour relever les défis qui pèsent sur les efforts visant à mettre fin au conflit et à instaurer une paix durable. Il n'existe pas d'autre option qu'un dialogue soutenu et constant, notamment dans le contexte du Conseil national de réintégration, sur les principales questions, comme la sécurité, les terres et le logement, les initiatives productives et les autres préoccupations prioritaires des ex-combattants. Comme nous l'avons entendu, la réintégration politique reste essentielle.

Nous tenons à rappeler l'importance des femmes et de leur rôle en matière de consolidation de la paix. C'est avec plaisir que nous avons suivi l'exposé de M^{me}

Giraldo, qui joue un rôle de premier plan les initiatives de réintégration. Le fait que 64 % des ex-combattantes participent à des projets productifs témoigne de l'accent mis sur le genre dans la mise en œuvre de l'accord et souligne le rôle incontesté des femmes.

(l'orateur poursuit en espagnol)

La Colombie est un exemple concret de la façon d'en finir avec un conflit terriblement long et sanglant. Aujourd'hui, elle montre ce qu'il faut pour bâtir la paix par la réconciliation, la réintégration, la justice, l'investissement dans la vie des gens et la construction d'un avenir commun ensemble, dans la paix et la sécurité. La Colombie et les Colombiens devraient être fiers de leurs réalisations, et nous soutenons leurs efforts.

Nous espérons que les élections à venir en mai insuffleront un nouvel élan à la bonne conduite de ce processus crucial pour la Colombie d'aujourd'hui et la Colombie de demain.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) *(parle en espagnol)* : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé, et j'adresse aussi mes remerciements aux membres de la Mission.

Je remercie également Luz Marina Giraldo, représentante de la société civile, de nous avoir fait part de son expérience comme ex-combattante et militante de la paix, et pour son témoignage éminemment sincère. Nous saluons aussi la présence de M. Emilio José Archila Peñalosa, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie, et nous sommes également reconnaissants de l'expérience de réalité virtuelle concernant l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Cela nous transporte plus près et à portée plus immédiate de ce qui se passe sur le terrain.

Pour reprendre les mots du Secrétaire général, la signature de l'accord de paix est un exemple de la manière dont les « sociétés peuvent guérir des blessures de la guerre et offrir des possibilités de développement à celles et ceux qui sont le plus dans le besoin » (S/2021/1090, p.19). La récente visite du Secrétaire général António Guterres en Colombie, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'accord, reflète l'engagement de la communauté internationale à appuyer la Colombie dans ce processus.

Le Mexique, mon pays, accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2021/1090) et, tout en partageant l'optimisme de M. Guterres pour l'avenir, se joint à son appel au Gouvernement et aux entités concernées pour qu'ils ne ménagent aucun effort pour assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord final. Nous sommes d'accord que des progrès s'imposent sur tous les points, y compris les dispositions en suspens sur les garanties de sécurité et une présence accrue de l'État pour libérer le potentiel de transformation que l'accord recèle.

Sans dévier des progrès accomplis depuis cinq ans, il faut travailler sur les problèmes qui se profilent à l'horizon. La violence est le principal défi à la consolidation de la paix, compte tenu en particulier des processus électoraux de cette année. La sécurité des participants aux élections doit être une priorité, y compris dans les 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix.

En même temps, il faut prêter attention aux personnes qui sont victimes de déplacement, et nous sommes particulièrement préoccupés pour les plus de 25 000 enfants qui se trouvent dans cette situation. Nous avons bon espoir que, cette année, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final améliorera sa coordination et son dialogue avec les différentes communautés ethniques et avec le corps genré, et que les besoins particuliers des autochtones, des enfants et des populations afrocolombiennes seront satisfaits. Le processus de paix restera incomplet si les 42 indicateurs de genre, en suspens, ne sont pas remplis.

Le Mexique insiste en outre sur l'importance du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Alors que nous attendons les peines que doit prononcer la Juridiction spéciale pour la paix, nous réaffirmons que le système de justice transitionnelle en Colombie devrait servir d'exemple à d'autres processus dans le reste du monde. La reconnaissance de la responsabilité, les condamnations correspondantes et la clarification des actions passées sont peut-être des processus douloureux, mais ils sont nécessaires pour bâtir l'avenir auquel tous les Colombiens aspirent.

Enfin, dans le cadre du processus électoral et dans le plein respect de la discussion et du débat robustes qui font partie de la société démocratique, le Mexique réitère son appel au renforcement de l'application de l'accord de paix afin de parvenir à la paix durable pour notre peuple frère de Colombie.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Carlos Ruiz Massieu de son exposé, et je me félicite de la participation de S. E. M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie. Je remercie aussi M^{me} Luz Marina Giraldo pour son exposé édifiant. Nous saluons son rôle de premier plan dans les initiatives d'intégration.

Nous reconnaissons que la Colombie s'est dotée d'un des accords de paix les plus généraux et audacieux depuis la création de l'ONU. Je félicite les dirigeants colombiens des façons novatrices dont ils ont coopéré avec l'ONU et le Conseil de sécurité pour faire advenir l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. De multiples Présidents y ont participé et, même s'ils n'ont pas toujours été d'accord sur les moyens précis et importants de consolider l'Accord, ils sont restés unis dans leur sens du devoir. Le peuple colombien doit être salué avant tout pour les décennies de souffrance qu'il a endurées avec résilience et son insistance constante pour conserver un destin commun en tant que Colombiens.

Nos cœurs sont aux victimes et aux survivants. Ils sont le ciment moral dont la paix a besoin pour tenir et croître dans l'harmonie et l'unité. Leur patience, leur insistance sur l'application du principe de responsabilité et leur volonté de pardonner quand c'est possible sont les phares qui guident le processus de paix de leur pays.

M. Archila peut être assuré de l'immense respect dont son pays jouit à New York pour son insistance sur le fait que la paix est possible et peut être revendiquée, défendue et soutenue.

Lundi dernier, le monde a célébré la Journée Martin Luther King. Cette figure exemplaire d'équité, de courage, de justice, d'antiracisme et d'anticolonialisme nous a laissé beaucoup de mots profonds. Un passage en particulier, prononcé seulement quatre jours avant son assassinat, est à notre avis particulièrement pertinent pour la Colombie :

« Nous sommes pris dans un réseau de relations mutuelles auquel nous ne pouvons échapper ; notre destinée commune est un vêtement sans couture. Ce qui affecte directement l'un de nous nous affecte tous indirectement. Pour une raison étrange, je ne peux jamais être ce que je devrais être tant que vous n'êtes pas ce que vous devriez être »

Cette seule phrase – « je ne peux jamais être ce que je devrais être tant que vous n'êtes pas ce que vous

devriez être » – est comme une ancre au rocher de la vérité, en dépit de tous les vents mauvais de la politique, de la commodité et même du cynisme qui soufflent quand la paix fait signe, menaçant de la déraciner.

Depuis que nous avons rejoint le Conseil, nous n'avons eu de cesse d'exhorter à une application déterminée du « chapitre ethnique » de l'Accord final. Nous l'avons fait et le faisons encore, conscients des malheureux siècles de souffrance des peuples africains tandis qu'ils étaient arrachés à leurs villages et à leurs villes et chargés sur des navires traversant l'Atlantique. Jusqu'à ce jour, nous sommes les témoins de leur marginalisation continue et de l'appauvrissement des Amériques.

L'Union africaine a proclamé les descendants de l'Afrique, où qu'ils soient, sixième région de notre continent.

La Colombie, contrairement à de nombreux autres pays auxquels appartient la diaspora africaine, a pris des mesures audacieuses en faveur de l'équité, de l'égalité et de la justice. Nous admirons sa Constitution, qui consacre la multiethnicité et garantit le respect de la langue, des cultures, des biens et du bien-être de tous les groupes ethniques. C'est le fondement du chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques.

Nous sommes préoccupés, alors que nous célébrons des étapes importantes en ce cinquième anniversaire de l'Accord final, par le fait que la mise en œuvre des dispositions du chapitre consacré aux questions ethniques reste disproportionnellement lente par rapport aux autres chapitres, comme l'a récemment indiqué le Forum de haut niveau sur les populations autochtones.

Nous appelons le Gouvernement colombien à donner la priorité à la mise en œuvre des dispositions de ce chapitre et à ne ménager aucun effort pour corriger les injustices historiques faites à ces communautés, étant entendu qu'une nation tire sa force de la diversité et que tout ce qui touche une personne touche toujours tout le monde, même indirectement.

Nous jugeons encourageants les progrès que continue de réaliser le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, qui demeure essentiel pour garantir la justice, la réconciliation et une paix durable aux victimes. Nous encourageons toutes les parties à continuer de s'acquitter de leurs responsabilités envers les victimes en appuyant pleinement les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix et de la Commission Vérité.

Nous appelons le Gouvernement et les autres groupes armés, y compris l'Armée de libération nationale, à nouer un dialogue afin que le pays tout entier puisse avancer de concert vers la paix et la prospérité.

Enfin, alors que le pays se prépare aux prochaines élections nationales, le Kenya souhaite bonne chance au peuple colombien et exhorte toutes les parties prenantes à ne pas perdre de vue la valeur de la paix et à rester attachées au processus afin de consolider les acquis. Je réaffirme l'appui total du Kenya au peuple colombien et à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Ruiz Massieu, de son exposé et à saluer la participation du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Archila, à la présente séance. J'ai également écouté avec attention la déclaration prononcée par la représentante de la société civile.

En novembre dernier, la Colombie a célébré solennellement le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Cet accord a mis fin à un conflit vieux de plus d'un demi-siècle en Colombie. Non seulement il revêt une grande importance pour la paix et la stabilité en Colombie et dans toute l'Amérique latine, mais il constitue aussi un exemple pour les efforts déployés afin de régler les conflits et de reconstruire la paix par le dialogue et la négociation.

La Chine salue les progrès réalisés dans le processus de paix colombien et se félicite vivement des efforts déployés par toutes les parties en Colombie pour mettre en œuvre l'accord de paix.

La Colombie organisera des élections législatives et présidentielle en mars et en mai de cette année, respectivement. Les partis politiques concernés et les candidats à la présidence ont inclus la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord final dans leurs programmes. Le Parti communiste a donné son investiture à 41 candidats aux élections législatives, y compris des ex-combattants.

La Chine appuie la Colombie dans ses préparatifs pour la tenue d'élections sans heurt. Nous espérons que celles-ci se dérouleront sans incident et que tous les acteurs concernés continueront à travailler d'arrache-pied après les élections pour consolider les acquis de la paix obtenus de haute lutte et s'attaquer conjointement aux difficultés et aux défis de la mise en œuvre de l'accord dans un effort constant pour faire avancer le processus de paix de manière globale.

Nous constatons avec inquiétude que les affrontements fréquents entre les groupes armés illégaux qui se disputent le contrôle du territoire dans certaines parties de la Colombie, en plus de menacer gravement la sécurité de la population locale, perturbent le processus de paix. Nous nous félicitons que le Gouvernement colombien renforce le déploiement militaire et les forces de sécurité dans les zones reculées qui ne sont pas effectivement contrôlées et qu'il réprime plus sévèrement les groupes armés illégaux et la criminalité organisée, en vue de protéger réellement les civils et les ex-combattants.

La réintégration sociale des ex-combattants et la possibilité qu'ils ont de profiter des dividendes de la paix et du développement sont cruciales pour instaurer une paix durable. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement colombien et le Conseil national de réintégration pour apporter un appui aux ex-combattants en termes de logement, d'emploi et d'attribution des terres.

Nous espérons que le Gouvernement colombien surmontera les difficultés liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), aidera les ex-combattants à relever les défis socioéconomiques, poursuivra la réforme rurale et intensifiera les programmes de développement et de substitution de cultures afin d'éliminer au plus vite les causes profondes de la violence et des conflits.

Le processus de paix en Colombie a réalisé des progrès remarquables, mais le peuple colombien a encore besoin d'une aide solide de la part de l'ONU et de la communauté internationale dans son cheminement vers la consolidation de paix. La Chine appuiera, comme toujours, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dans l'accomplissement de ses tâches, conformément au mandat que lui a confié le Conseil. Nous espérons que la Mission renforcera la coordination et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera d'appuyer vigoureusement la mise en œuvre de l'accord de paix et contribuera davantage à la paix globale, à la stabilité et au développement en Colombie.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Ruiz Massieu, de son exposé et des efforts que continue de déployer la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en faveur de la paix dans ce pays. Nous souhaitons la bienvenue au Conseil à M. Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation. Je remercie également M^{me} Giraldo de son exposé.

La Colombie a réalisé des progrès manifestes dans ses efforts pour mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et nous l'avons vue prendre des mesures importantes au cours de l'année dernière. Seize sièges pour les victimes du conflit ont été créés à la Chambre des représentants de Colombie. La Juridiction spéciale pour la paix a publié des actes d'accusation contre des dirigeants des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et des responsables de l'armée colombienne pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La Juridiction spéciale pour la paix a également reçu des aveux écrits de la part de membres des FARC et de l'armée dans lesquels ils reconnaissent avoir commis des atrocités et des exactions et.

Cinq ans après la signature de l'accord, plus de 13 000 ex-combattants des FARC restent attachés à la paix. À cet engagement s'ajoute la fourniture, par le Gouvernement, d'avantages socioéconomiques, la majorité de ces ex-combattants étant désormais en mesure d'accéder aux services gouvernementaux et financiers : 99 % d'entre eux bénéficient du système de soins de santé colombien, 95 % ont un compte bancaire et plus de 30 % se sont inscrits à des programmes éducatifs ou professionnels.

Nous relevons également que le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a clos son examen préliminaire sur la Colombie. Étant donné que l'examen préliminaire de la CPI était en cours depuis 2004, cette décision prise par le Procureur est la marque d'une confiance accrue dans les institutions de justice transitionnelle de la Colombie.

Le 30 novembre, les États-Unis ont annoncé avoir retiré les FARC de leur liste d'organisations terroristes. Cependant, nous restons vigilants face à celles et ceux qui menacent la paix en Colombie et qui refusent de déposer les armes. En conséquence, les États-Unis ont inscrit sur leur liste Segunda Marquetalia et les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP), composées en grande partie de dissidents des FARC qui ont refusé le processus de paix ou renoncé à y prendre part.

Bien que nous saluions les progrès accomplis par la Colombie à ce jour, nous devons également être conscients des domaines à améliorer. Les dispositions relatives au genre continuent d'être mises en œuvre et financées à un rythme plus lent que les autres dispositions de l'accord de paix. Les communautés ethniques sont confrontées à une détérioration des conditions de sécurité, les communautés autochtones et les Afro-Colombiens étant victimes de la violence de manière disproportionnée. Plus généralement, les progrès dans la mise en œuvre des projets économiques ruraux et de sécurité rurale sont lents.

Même si nous comprenons que la mise en œuvre complète des projets économiques ruraux prendra des années et nécessitera des investissements importants et soutenus, le manque de sécurité et de protection judiciaire menace la réforme agraire, la substitution volontaire des cultures de coca et les activités de déminage.

Ces efforts sont cruciaux pour la réussite à long terme de l'Accord final. Nous encourageons à tirer le plein parti des diverses enceintes créées pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord, notamment le Mécanisme de surveillance et de vérification, ainsi que les instances chargées des questions ethniques et de genre.

En travaillant de concert, le Gouvernement et le peuple colombiens peuvent garantir la protection et la promotion des droits humains des groupes les plus vulnérables de Colombie, répondre au besoin urgent d'aménagement rural et continuer de progresser pour rendre justice aux victimes du conflit et assurer leur représentation. Il est impératif que la Colombie mène ces efforts à bon terme, et nous savons qu'en redoublant d'efforts, il est possible de réussir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Norvège.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé. Nous nous félicitons également de l'exposé de M^{me} Luz Marina Giraldo, qui a fourni au Conseil de sécurité de précieuses informations de première main sur les principales questions liées à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je salue enfin la présence parmi nous aujourd'hui de M. Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie.

Qu'il me soit permis, pour commencer, de féliciter les parties et l'ONU pour la célébration historique du cinquième anniversaire de l'Accord final. Les manifestations organisées ont montré tout l'appui dont bénéficie l'Accord final en Colombie, et ont permis de consolider plus avant sa position au niveau national et international.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est pour nous, comme pour la Colombie, une priorité. Appliquer les dispositions de l'Accord relatives au genre est indispensable pour garantir une paix durable. Nous prenons acte du travail accompli et encourageons les parties à intensifier leurs efforts pour assurer la participation pleine et concrète des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Nous restons préoccupés par le niveau élevé de violence visant les communautés ethniques, les défenseurs des droits humains, les figures de la société civile et les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. Nous condamnons vivement les récents assassinats des défenseurs des droits humains Luz Marina Arteaga et Breiner David Cucuñame, lequel n'avait que 14 ans. C'est malheureusement une preuve de plus de la nécessité de renforcer les garanties de sécurité.

Bien que le nombre d'ex-combattants tués a reculé par rapport à la période précédente, il convient de ne ménager aucun effort pour pérenniser et consolider cette tendance. La violence nuit à la confiance que les populations ont dans l'Accord.

Je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur les conditions de sécurité dans le cadre des prochaines élections. Nous sommes particulièrement préoccupés pour les candidats qui se présentent aux 16 sièges réservés aux victimes, et nous appelons le Gouvernement à mettre en œuvre ses stratégies de prévention et de protection pour garantir que les élections se déroulent dans un climat de sécurité.

Nous nous félicitons que les parties prennent des mesures pour mieux mettre à profit la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, et nous encourageons cette dernière à tenir des échanges fréquents avec d'autres entités comme l'Instance spéciale sur les questions de genre et le Forum de haut niveau sur les populations autochtones. De même, nous nous félicitons d'apprendre que le nombre d'ex-combattants qui prennent part à des projets productifs augmente régulièrement, et d'être informés des efforts déployés pour garantir la viabilité de ces initiatives. En outre, nous encourageons les parties à recourir plus efficacement au Conseil national de réintégration pour parvenir à un accord sur des questions clefs comme l'accès à la terre et à un logement adéquat. Nous exhortons également le Gouvernement colombien à poursuivre ses efforts pour garantir une réintégration effective des jeunes adultes.

La Juridiction spéciale pour la paix continue elle aussi de progresser, et le fait que des membres des forces armées aient récemment reconnu leur responsabilité dans les crimes commis durant le conflit est une avancée importante, voire cruciale pour les victimes. De même, nous nous félicitons que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Juridiction spéciale pour la paix se soient mises d'accord sur la composition, les objectifs et les fonctions du Mécanisme de surveillance et de vérification afin que les peines restauratives

puissent être prononcées. C'est indispensable pour la légitimité de la Juridiction spéciale. Nous tenons également à féliciter la Juridiction spéciale pour la paix de l'attention particulière qu'elle porte aux enfants.

Dans la section de son rapport (S/2021/1090) consacrée aux observations, le Secrétaire général exhorte à nouveau le Gouvernement à ne ménager aucun effort pour assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord final. Selon lui, échouer à libérer le potentiel de transformation que recèle l'accord et à éliminer les facteurs profondément enracinés dans les cycles de violence en Colombie serait manquer une belle occasion. Nous sommes entièrement d'accord. Le Conseil de sécurité peut être assuré que la Norvège reste déterminée à accompagner la Colombie dans les efforts qu'elle déploie pour que l'Accord final soit intégralement mis en œuvre.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs et oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Emilio José Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation de la Colombie.

M. Archila (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je salue les membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres nouvellement élus, et je les remercie de leur appui continu au processus de consolidation de la paix dans mon pays. Je vous remercie personnellement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance, et j'adresse des remerciements particuliers à M^{me} Luz Marina Giraldo, anciennement connue sous le nom de Yesenia. Je me félicite, Madame la Présidente, que, pour informer le Conseil du processus de réintégration en Colombie, vous ayez choisi Luz Marina, qui en est l'illustration parfaite.

Luz Marina a obtenu les garanties juridiques requises par le processus. Elle était incarcérée et, lorsque le processus a commencé, elle a quitté la prison. Dès lors, et tout au long de la procédure, Luz Marina a été accompagnée par un avocat payé par l'État colombien. C'est un exemple des garanties politiques en place. Luz Marina s'est présentée aux élections au conseil municipal de sa ville et aujourd'hui elle est candidate au Congrès de la République de Colombie.

Tout cela en trois ans à peine. Nous avons accompagné Luz Marina pour qu'elle puisse élever ses deux enfants. À la mort de son mari, ils ont reçu une aide de

l'Institut colombien de protection de la famille. Ils sont tous deux étudiants. L'un étudie l'ingénierie, et l'autre, qui veut travailler dans la communication sociale, a été admis à l'université.

Luz Marina a bénéficié d'un appui économique complet de la part du Gouvernement. Contrairement à ce qui était prévu lorsque notre gouvernement est entré en fonction, le montant de l'aide financière a augmenté.

Luz Marina a dirigé trois projets productifs. Aujourd'hui, comme 13 000 autres ex-combattants, elle participe au système de retraite colombien et, comme près de 13 000 ex-combattants, elle bénéficie du système de santé colombien. Luz Marina a reçu une aide au logement, ce qui n'était prévu ni dans l'Accord ni dans la législation. C'est le Président Duque Márquez qui l'a inclus et aujourd'hui, Luz Marina est propriétaire d'un appartement.

Luz Marina a également bénéficié de la garantie relative à l'éducation. En trois ans à peine, comme la moitié des ex-combattants, elle est allée à l'université et a obtenu deux diplômes.

Luz Marina a également bénéficié de nos efforts en matière de protection. La mort de son mari, qui n'aurait certes pas dû se produire, s'est soldée, ainsi que d'autres affaires similaires, par 70 peines fermes prononcées, et aujourd'hui les principaux auteurs, commanditaires et cerveaux à l'origine de ces actes sont en prison.

On me permettra, au nom du Président Iván Duque Márquez et du peuple colombien, de remercier une nouvelle fois le Secrétaire général de s'être rendu récemment en Colombie et d'avoir témoigné de l'engagement de notre gouvernement à avancer vers une paix véritablement stable et durable, et de ses multiples actions dans ce sens.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2021/1090), et nous remercions le Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu de son exposé aujourd'hui et de son engagement envers notre pays.

J'ai apprécié les déclarations faites par tous les membres du Conseil, et je les remercie de leurs commentaires.

L'année 2021 a été une année déterminante pour la Colombie. À notre demande, le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et y a ajouté la vérification du respect de l'application des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix (résolution 2574 (2021)).

En outre, durant sa visite, le Secrétaire général a pu constater les progrès dans la mise en œuvre de notre politique baptisée La paix par le droit, qui est indissociable de la mise en œuvre de l'Accord. La Cour constitutionnelle a décidé que chaque gouvernement avait toute latitude pour mettre en œuvre l'Accord final conformément à ses autres politiques. Cela concerne notamment les garanties juridiques, les garanties politiques, l'aide aux victimes, l'action de réintégration, la substitution volontaire des cultures illicites – un succès au terme de trois ans et demi d'efforts considérables –, le développement territorial, l'aménagement rural intégral, dans lequel le cadastre polyvalent et l'enregistrement des titres fonciers ont progressé malgré l'absence de précédent sur lequel on puisse s'appuyer. À la fin du mandat, nous aurons enregistré 50 000 titres fonciers, ce qui équivaut à ce qui a été fait au cours des 16 dernières années. Nous avons également fait des progrès en matière de déminage humanitaire. Toutes ces avancées ont intégré des perspectives transversales liées au genre et à l'ethnie.

Le Secrétaire général a visité l'un des secteurs territoriaux de formation et de réintégration et a noté l'accent que nous avons mis sur la sécurité des ex-combattants et de leurs familles et le leadership qui a permis au secteur privé et à la communauté internationale de concentrer leurs efforts. Nous remplissons toutes les garanties offertes dans ce modèle, qui est sans précédent dans le monde parce que nous avons prolongé la période et assuré un minimum pour fournir ces garanties aux 13 000 ex-combattants. À l'issue de sa visite, le Secrétaire général a reconnu auprès du Président Iván Duque Márquez les avancées historiques réalisées dans chaque domaine de mise en œuvre et a déclaré que les perspectives des dividendes de la paix en Colombie étaient très prometteuses.

Je profite de cette occasion pour réitérer, au nom du Président Duque Márquez, que nous continuerons à respecter l'Accord, comme nous l'avons fait, guidés par notre vision et notre politique de paix par le droit. Le Président continue de croire qu'il s'agit d'une occasion unique de résoudre les difficultés structurelles auxquelles nous aurions dû faire face il y a des décennies, avec ou sans accord. À cette fin, nous avons suivi les lignes directrices consistant à rendre explicite notre volonté politique, à mener une planification solide à long terme et à obtenir des résultats qui rendront le processus irréversible, comme l'a déclaré l'Ambassadeur russe. Et nous devrions réussir.

La durée de mise en œuvre est de 15 ans. En d'autres termes, les trois prochaines administrations doivent continuer sur la voie tracée par notre constitution.

Cette administration est responsable d'environ 26 % de la mise en œuvre, et nous avons largement dépassé ce niveau dans tous les indicateurs pertinents. Néanmoins, je tiens à souligner ce qu'a dit le Représentant spécial Gilmore, à savoir que les bases ont été posées et que nous pouvons continuer à construire sur ce qui a déjà été édifié.

Je suis heureux que le Conseil, comme nous, apprécie l'importance de la visite du Procureur de la Cour pénale internationale, car elle a servi d'affirmation concernant l'examen préliminaire de la Colombie et de reconnaissance que le cadre institutionnel colombien a satisfait aux normes internationales et est suffisamment transparent.

Le Conseil et le rapport du Secrétaire général abordent d'autres formes de violence. Nous réitérons que, bien que nous fassions ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de l'Accord, et qu'il s'agisse, sans aucun doute, d'un grand pas en avant, nous ne devons pas nous tromper en insinuant ou en croyant que ces sources de violence sont dues, de quelque manière que ce soit, au non-respect de l'Accord. Celui-ci ne garantit pas l'identification de toutes les routes du trafic de stupéfiants, ni la désactivation des cartels qui opèrent en Colombie depuis avant la signature de l'Accord, ou de ceux qui opèrent dans d'autres pays, mais qui ont un impact sur la Colombie. En ce qui concerne les groupes illégaux existants qui se sont toujours nourris du commerce de la drogue et d'autres économies illégales, qui sont, entre autres choses épouvantables, les principaux auteurs des meurtres de dirigeants sociaux et autres, nous nous efforçons de traiter cette question parallèlement à la mise en œuvre de l'Accord.

L'Arauca en est un exemple, comme l'a souligné M. Ruiz Massieu. Dans l'Arauca, ce sont les attaques des membres de l'Armée de libération nationale qui ont des répercussions. Ce département, composé de sept municipalités, gère des investissements de 450 millions de dollars. Les quatre municipalités ayant des programmes de développement territorial gèrent à elles seules des investissements de 125 millions de dollars. Pour ces municipalités, cette somme correspond à 100 ans d'investissement, n'eût été la mise en œuvre de l'Accord.

La semaine dernière, le Président Duque Márquez a réuni l'ensemble de son cabinet et je dois rencontrer, les 25 et 26 janvier, toutes les agences responsables de la mise en œuvre de la politique de paix par le droit.

En ce qui concerne la réintégration, la Colombie continue d'être une source d'inspiration en termes de mise en œuvre, comme l'a dit le Secrétaire général.

L'un des domaines dans lesquels il en est ainsi est le processus de réintégration de plus de 13 000 hommes et femmes démobilisés, car nous avons inscrit dans notre plan national de développement que nous soutiendrons chacun d'entre eux dans tous les domaines garantis jusqu'à ce qu'ils aient atteint un niveau approprié pour leur réintégration dans la société.

Au mois de décembre 2021, trois ans et demi après le début de notre administration, nous pouvons parler de réalisations qui rendent ce processus de réintégration irréversible : 70 % des personnes réintégrées sont économiquement autonomes, soit plus de 9 000 ex-combattants. Évidemment, la durabilité de ces projets productifs, dans certains cas, dépend de la propriété légale des terres par les personnes concernées. Afin d'assurer la durabilité des projets d'un point de vue commercial, nous avons investi et intégré 20 millions de dollars sous forme d'assistance technique. Près de 4 000 projets bénéficient de ce soutien.

En outre, près de 60 % d'entre eux ont désormais accès à l'éducation qu'ils recherchaient, et 77 % sont liés à des programmes de travail. Plus de 88 % sont couverts par les soins de santé et la sécurité sociale, y compris l'aide psychosociale. Ce niveau de couverture ne peut être trouvé nulle part ailleurs en Colombie.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement s'est engagé volontairement à fournir un logement à cette population par divers moyens – prêts, subventions et fonds d'amélioration de l'habitat, pour ceux qui ont un logement, et à investir aussi 2,2 millions de dollars en allocations de logement pour les quelque 1 800 personnes des secteurs territoriaux.

Il convient également de noter que, depuis 2019, date à laquelle les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration devaient arriver à leur terme juridique, nous avons procédé à une analyse solide et détaillée de chaque secteur. Nous avons conclu que nombre de ces secteurs ne pouvaient continuer à exister, certains pour des raisons de sécurité, car leur emplacement n'était envisagé que pour le court terme. C'est le cas des secteurs de La Macarena et de El Yarí. Il n'y a eu là aucune surprise, aucune menace inattendue. Ce n'est pas notre plan. Dans ce cas, nous avons recommandé ces relocalisations. Ces deux relocalisations ont été négociées et acceptées. Toutes les entités de l'État ont participé et des mesures de sécurité ont été prises, y compris des mesures biosanitaires et de sécurité physique. Dans les deux cas, les emplacements définitifs ont été acquis par le Gouvernement colombien, et les projets de logement et de production ont démarré et, selon nous, sont des relocalisations réussies.

La participation politique est une garantie essentielle, tant pour les personnes en cours de réintégration que pour les victimes. Les membres du Congrès et les représentants du parti des Communs ont exercé leurs fonctions en tant que représentants du parti. Nous notons que les élections de cette année ne sont pas nos premières élections. Nous avons déjà organisé des élections locales, qui ont été parmi les plus pacifiques de ces 60 dernières années. Grâce à la protection spéciale que nous avons fournie aux candidats du parti des Communs – anciennement le parti des Forces armées révolutionnaires de Colombie – aucun d’entre eux n’a été tué ou enlevé, et aucun n’a retiré sa candidature. Nous tirons désormais parti de cette expérience pour planifier la sécurité et la protection des candidats du parti des Communs et, évidemment, des 16 sièges qui, conformément à la législation en vigueur, sont garantis aux victimes et à leurs représentants, comme le veut le peuple colombien.

Pour le Gouvernement colombien comme pour toutes les entités étatiques, la sécurité des ex-combattants et de leurs familles a toujours été une priorité, et elle le restera. Comme le Président l’a dit, et comme je l’ai répété, le seul objectif de tous les efforts que nous avons déployés est qu’il n’y ait plus ni menace ni décès. Chaque mort nous cause une grande douleur, et aucune ne saurait être justifiée.

Grâce à ces efforts, le processus de désarmement en cours est celui qui a occasionné le moins d’effets de ce type – et il convient ici de rappeler que la Colombie en a connu beaucoup. Cela concerne exactement deux fois moins d’ex-combattants participant au processus de réintégration actuel que durant le précédent processus. Et cette tendance à la baisse n’a pas commencé l’an dernier, puisqu’on l’observe aussi sur les trois années précédentes.

Mais nous devons poursuivre ces efforts, car ce n’est pas à la suite des instructions ou des mesures de précaution élaborées par la Juridiction spéciale pour la paix que ce travail a commencé. Il est en cours depuis que le Président Duque Márquez a pris ses fonctions. Pour ces plus de 60 mesures spécifiques, nous disposons, proportionnellement, du budget le plus important de l’Unité nationale de protection, par rapport au reste des populations protégées. Les mesures prises par la Juridiction spéciale pour la paix à cet égard ne visaient pas l’adoption de nouvelles mesures ; elles étaient majoritairement conçues pour permettre le financement de celles qui avaient déjà été décidées.

Nous respectons profondément la justice transitionnelle et son indépendance. Dès le premier jour, les victimes ont été la pierre angulaire de notre politique « La paix par le droit ». Garantir leur droit à la vérité, à la justice, à la réparation et à la non-répétition est un objectif du Gouvernement et une aspiration nationale.

Le Gouvernement du Président Duque Márquez continue de consentir tous les efforts budgétaires nécessaires et nous avons garanti l’allocation des ressources requises au bon fonctionnement des trois composantes du système de justice transitionnelle. Les progrès s’agissant d’élucider les crimes relevant de la Juridiction spéciale pour la paix sont une aspiration de tous les Colombiens et nous avons toute confiance dans la Juridiction à cet égard. Dans l’intervalle, nous avons déjà commencé à travailler, avec M. Ruiz Massieu et la Juridiction spéciale pour la paix, à une feuille de route opérationnelle pour surveiller l’application des peines qui seront prononcées.

S’agissant des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, des dispositions relatives aux questions de genre jalonnent chacune des étapes du processus de mise en œuvre. Ce sont 3 265 femmes qui sont concernées par le processus de réintégration, et près de 80 % d’entre elles sont déjà impliquées dans des projets productifs qui, outre le projet productif à proprement parler, proposent également des espaces de soin, c’est-à-dire des environnements qui permettent aux femmes qui ont des enfants de retrouver une vie productive sans pour autant sacrifier la prise en charge de leurs enfants.

Les membres se souviendront de notre visite à Carthagène, avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Il s’agit d’un modèle qui respecte les normes établies parce qu’il est dirigé par les trois organismes des Nations Unies que sont ONU-Femmes, l’UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Sur les 51 indicateurs de genre définis, 57 % ont déjà été atteints ou montrent des progrès très sensibles dans ce sens, et la progression moyenne en matière de genre se situe à 47 %, sachant que la mise en œuvre s’étend sur 15 ans. Notre gouvernement, sans y être aucunement obligé juridiquement, a établi de lui-même un tableau de bord de la paix et un tableau de bord du genre, afin de savoir exactement quelles ressources sont allouées à cet égard.

En outre, au-delà des dispositions de l’Accord final et de son plan-cadre de mise en œuvre, nous avons obtenu des résultats notables grâce à notre politique d’équité pour les femmes, pour laquelle nous avons élaboré la feuille de route de ce que nous devons accomplir au cours des sept prochaines années.

Enfin, je voudrais également souligner que nous poursuivons une mise en œuvre énergique de la section de l'Accord final consacrée aux questions ethniques, en mettant en avant 97 engagements, dont 14, soit près de 14 %, ont déjà été honorés. À la fin de l'année dernière, le Président a été distingué par l'Organisation nationale autochtone de Colombie. C'était la première fois qu'une entité publique ou un fonctionnaire était distingué pour avoir le plus contribué au développement pacifique l'année précédente.

Nous avons remarqué que le rapport du Secrétaire général mentionne des aspects qui n'entrent pas dans le cadre du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et notamment la question relative à l'Armée de libération nationale, qui nous préoccupe tous beaucoup. Je ne saurais poursuivre sans déplorer les événements survenus dans le département d'Arauca, ou à Cali il y a deux semaines, ou les autres attaques terroristes graves commises par cette organisation, qui prouvent à suffisance le manque de volonté de paix de ce groupe.

Je remercie vivement tous les membres des commentaires qu'ils ont formulés au cours de la présente séance ; je les en remercie au nom de mon pays, au nom du

Gouvernement dont je fais partie et en ma qualité de représentant du Président, mais également à titre personnel.

Comme l'a dit le Secrétaire général, la Colombie a fait le pari de la paix. Nos réalisations prouvent au monde entier qu'il est possible de venir à bout des conflits et de la violence non seulement en signant des accords, mais surtout en les mettant en œuvre avec la détermination politique et la planification rigoureuse nécessaires, et en mettant l'accent sur les résultats. À l'instar de l'Ambassadeur de l'Inde et d'autres, j'invite les membres du Conseil à continuer de nous accompagner dans notre parcours, y compris dans le contexte du changement de gouvernement qui aura lieu en août. Continuons de faire fond sur ce qui a déjà été construit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.